

Le Président
Maire de Marseille
Ancien Ministre
Vice-Président du Sénat

Arrêté n° 17/121/CM

Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Centre

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN01-003/16/CM du 17 mars 2016 du conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence, portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération AGER 002-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégataire du service public de l'assainissement centre
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
- L'article 105.4 du contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement centre,

CONSIDÉRANT

Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage de la délégation de service public assainissement Centre et d'en désigner les membres.

La mutation externe d'un fonctionnaire membre du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Centre.

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 16/506/CM est abrogé à compter du 1^{er} avril 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 3 Mai 2017

Article 2 :

A compter du 1^{er} avril 2017, la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Centre, s'établit ainsi :

ÉLUS MÉTROPOLITAINS

- Roland Giberti
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'Eau et à assainissement.
- Carine Roger
Conseillère métropolitaine, Vice-présidente du Territoire Marseille Provence déléguée à l'Eau et à l'Assainissement.
- Philippe Ginoux
Conseiller métropolitain, Président de la commission Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Sénas.
- Roland Mouren
Conseiller métropolitain, membre du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la propreté et aux déchets, Maire de Châteauneuf-les-Martigues.
- Jean-Pierre Giorgi
Conseiller métropolitain, Vice-président du Territoire Marseille Provence délégué aux finances et état spécial, Maire de Carnoux-en-Provence.
- Jean-Pierre Bertrand
Conseiller métropolitain, Vice-président du Territoire Marseille Provence délégué aux ressources humaines, Maire de Plan-de-Cuques.

ADMINISTRATION

- Dominin Rauscher
Directeur Général des Services du Territoire Marseille Provence.
- Jean-Marc Mertz
Directeur Général Adjoint Eau et Domaine Public du Territoire Marseille Provence.
- Nathalie Perrin
Directrice Adjointe Direction Gestion Environnementale et des Contrats de l'Eau du Territoire Marseille Provence.
- Etienne Brun-Rovet
Directeur Général Adjoint de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de l'Inspection Générale.

REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ DÉDIÉE DE L'ASSAINISSEMENT CENTRE

- Yves Fagherazzi
Directeur Général du Service d'Assainissement Marseille Métropole (SERAMM)
- Hervé Madiec
Président du Service d'Assainissement Marseille Métropole (SERAMM)

REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ DÉDIÉE DE L'EAU

- Marie-France Barbier
Directrice Générale de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM).

Reçu au Contrôle de légalité le 3 Mai 2017

- Loïc Fauchon
Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille gérante de la Société Eau de Marseille Métropole.

Article 3

Roland Giberti assure la présidence du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Centre.

Article 4

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 mai 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN